

COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL
Mardi 23 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 23 novembre à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SMICTOM de Sologne se sont réunis dans les locaux du SMICTOM de Sologne, sous la présidence de Jean-Michel DEZELU, Président.

Présents :

Pour la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières :

MM. Michel AMIOT, Angel BENITO, Jean-Michel DEZELU, Gérard GATESOUBE et Bernard PERRIOT.

Pour la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs :

MM. Jean-Pierre AMOUREUX, Alain CHAUVET et Olivier MARDESSON.

Pour la Communauté de Communes Cœur de Sologne :

Mme Marie-Rose PICOT, MM. Roberto FUENTES, Alain LEPRETRE, Christian MAUCHIEN, Alain PAVEAU, et Jean-Louis ROCHUT.

Pour la Communauté de Communes des Portes de Sologne :

Mme Katia BAILLY, MM. Didier BRAULT et Francis GARRIDO

Pour la Communauté de Communes du Romorantinais et Monestois :

M. Jean-Luc GILLET

Absents excusés : MM. Jean-Pierre GUEMON, Laurent LEROUX , Daniel LOMBARDI et Mathieu MARCHAND

Mmes Claire SIMONNET (représentée par Mme PICOT) et Agnès THIBAUT (représentée par M.AMOUREUX)

Absents : Mme Morgane DELAHOUSSE et M. HERRERA

Pouvoir : M.LOMBARDI donne pouvoir à M.DEZELU

Assistaient à la réunion :

Stéphanie ROUSSEAU (Directrice), Sophie LACHAIZE (adjointe) et Didier LHERMITE (responsable de collecte)

M. Jean-Louis ROCHUT assurait les fonctions de secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 14 octobre 2021.

Le compte-rendu ayant été transmis aux membres du comité syndical, il convient de le soumettre à l'approbation des membres présents.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Autorisation de signer le marché « construction d'une Végétri à CHAON »

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 novembre 2021 afin d'étudier les différents dossiers de candidature reçus et de choisir le prestataire pour le marché intitulé « construction d'une Végétri à CHAON (41) ».

La C.A.O. a retenu la société SOTRAP pour un montant de 148 797.78 € TTC.

La plateforme sera fermée pendant la période des travaux, soit environ 2 mois.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical autorisent à l'unanimité le Président à signer ce marché avec la société SOTRAP.

3. Autorisation de signer le marché « acquisition de deux ensembles mini-bennes à ordures ménagères avec lève-conteneurs »

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 novembre 2021 afin d'étudier les différents dossiers de candidature reçus et de choisir les prestataires pour le marché composé de 2 lots.

La CAO a retenu

- Pour le lot 1 : la société SODIMAVI pour un montant de 76 336.80€ TTC
- Pour le lot 2 : la société FAUN pour un montant de 120 312€ TTC

Soit un montant total de 196 648.80€ TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical autorisent à l'unanimité le Président à signer ce marché avec les 2 prestataires.

4. Demande de subvention auprès de la Région Centre Val de Loire pour l'opération défi citoyen zéro déchet

Le SMICTOM organise en partenariat avec l'association Sologne Nature Environnement et l'association 1001 partages un défi citoyen zéro déchet.

A ce titre, la région Centre Val de Loire peut accorder une subvention à hauteur maximale de 50% du projet subventionnable.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical autorisent à l'unanimité le président à demander cette subvention.

Questions diverses

Le Président donne lecture aux membres du comité syndical un courrier adressé au SMICTOM de Sologne et écrit par le Président de la communauté de communes des Portes de Sologne. Celui-ci sollicite une nouvelle étude pour l'intégration des communes d'Ardon, Jouy- le- Potier et Ligny- le- Ribault au SMICTOM de Sologne.

Monsieur DEZELU indique que ses services vont à nouveau réaliser cette étude en interne.

La séance est levée à 19h20